

les. Et le ministre a ajouté, comme en fait foi la page 7002 du hansard:

... le gouvernement fédéral ne peut édicter de loi pour assurer la gestion de la production. La Cour suprême a jugé une fois ou deux qu'une telle mesure serait anticonstitutionnelle. Ce sont donc les provinces qui doivent s'en occuper.

La commission d'étude du gouvernement l'avait mis en garde contre toute tentative de ce genre, mais le ministre est allé de l'avant quand même et a présenté ce bill-ci. La question qui se pose, bien entendu, la voici: Pourquoi le mot «production» figure-t-il à l'article 22 et à l'article 2e) (v) du projet de loi? Nous savons par expérience comment le gouvernement a fait fi des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou de tout règlement ou règle qui servent de principe directeur à la Chambre. Il n'en use que lorsque cela l'arrange.

La plupart des députés se rappellent les efforts du gouvernement dans le cas du bill sur les langues. Même si nous étions nombreux à trouver le bill anticonstitutionnel, étant majoritaire le gouvernement imposa le bill à la Chambre, refusant de le soumettre aux tribunaux pour en obtenir un avis motivé avant qu'on l'adopte. Oui, monsieur l'Orateur, il a forcé l'adoption du bill en dépit du fait que nul autre que le deuxième poste en importance de la magistrature au Canada ait maintenu avec vigueur que le bill était anticonstitutionnel.

Nous savons aussi ce que le gouvernement a fait dans le cas des modifications au Code criminel, du projet de loi sur la propagande haineuse et du Livre blanc sur la réforme fiscale. Nous savons ce qu'a déclaré le premier ministre (M. Trudeau) au sujet du Livre blanc sur la réforme fiscale s'adressant il n'y a pas longtemps à Toronto à un auditoire libéral. J'en ai extrait trois phrases, l'essentiel de son discours; le restant n'était que camouflage. Voici ce que le premier ministre a dit:

Nous ne laisserons pas des accusations et des menaces hystériques faire de nous des victimes de l'intimidation et du chantage.

Pareilles tactiques ne nous détourneront pas de l'objectif fondamental de notre réforme.

Puis, sa troisième déclaration:

De bien des façons, nos Livres blancs représentent un nouveau concept de gouvernement au Canada.

Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de savoir quel est ce nouveau concept? Est-ce l'étatisation? Voilà le message qu'il a donné au Canada; je le répète, le restant de son discours n'était que camouflage. Son objectif—et son message—c'est un nouveau concept de gouvernement au Canada. Le bill C-197 est un pas de plus vers son objectif, l'étatisme complet.

[M. McIntosh.]

• (8.30 p.m.)

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Comme les députés d'en face s'en sont peut-être rendu compte, monsieur l'Orateur, il y a vraiment deux raisons pour hésiter à appuyer ce bill, même si la plupart d'entre eux en endossent l'idée centrale. D'abord, le bill ne permet pas au producteur de dire son mot au sujet du fonctionnement des mécanismes de commercialisation qui y sont établis en droit. Ensuite, cette mesure n'a pas été située dans un contexte, un point sur lequel je reviendrai dans un moment. Le bill confère de vastes pouvoirs au ministre de l'Agriculture (M. Olson), mais nous ne savons pas encore comment il entend les utiliser. De plus, nous avons de bonnes raisons de penser que la mesure proposée, sous la direction du gouvernement actuel, ne sera qu'un autre moyen de forcer les agriculteurs légitimes à abandonner leurs terres au profit d'entreprises agricoles corporatives.

Le but avoué du bill C-197 est d'établir un Conseil et des offices nationaux de commercialisation des produits de ferme. Les dispositions du bill ont trait aux attributions du Conseil et des offices, à leur personnel et aux fonds qui leur sont nécessaires pour remplir leurs fonctions. On espère que les rouages ainsi établis serviront à stabiliser les prix des produits et à raffermir le pouvoir de négociation du producteur agricole dans l'économie. La mesure comme l'exposé du ministre nous laissent toutefois perplexes quant à l'objet du bill. Nous souhaitons que le bill serve à ces fins mais nous n'en sommes pas du tout certains.

Nous du parti néo-démocrate sommes tout à fait en faveur du concept d'offices nationaux de commercialisation auxquels les organismes provinciaux dirigés par les producteurs pourraient se conformer, ce qui leur permettrait de vendre des produits partout au Canada sur les marchés d'exportation. Nous considérons ce moyen comme l'une des étapes à franchir en vue d'une certaine stabilisation du prix des denrées. De fait, lors du congrès biennal du Nouveau parti démocratique, en 1967, l'article suivant avait été inclus dans une résolution concernant l'agriculture. En voici une partie: «... une commercialisation méthodique des produits agricoles doit être établie par...» et divers mécanismes étaient énumérés. On y prévoyait entre autres l'adoption d'une loi fédérale, en vue d'établir les normes nationales de commercialisation auxquelles les offices provinciaux de commercialisation régis par le producteur pourraient se conformer afin d'être en mesure d'écouler leurs produits n'importe où au Canada et sur tous les marchés d'exportation.